

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 MARS 2025

N° VILLE_2025DL015

Date de convocation : 21 mars 2025

Nombre de conseillers en exercice : 33

OBJET : BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept mars à 19:30 heures le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Laurence MOULIN.

Présents : Laurence MOULIN, Eddie BREVALLE, Véronique GIROMAGNY, Florent RIVOIRE, Dominique BABE, Claude COLIN, Eric MAILLET, Souade KACI, Michel MALTRAIT, Alain LEGRAS, Yves MONTANGERAND, Christine NONY, Nathalie PUVILLAND, Vivien GATCHUESI FEGUENG, Sylvie DOMER, Thierry HAON, Marie THIOLAS, François DARTIGUES, Aurélie VILLENEUVE, Henry DUARTE, Mylène ROUCHOUSE - POUGET, Alexandre DIOT, Benoit ERACLAS, Sandra GAUSSUIN-PISKULA, Guillaume BOUCHARLAT, Lilian MORINON, Michel COMOLI

Excusés / pouvoirs : Christiane PUTHOD (donne pouvoir à Thierry HAON), Nathalie RENE (donne pouvoir à Laurence MOULIN), Saliha MAKHLOUF-MEDJGAL (donne pouvoir à Alain VIOLLET), Christophe MALMAZET (donne pouvoir à Véronique GIROMAGNY), Ghislaine ARCARO (donne pouvoir à Benoit ERACLAS)

Absents : Alain VIOLLET

Secrétaires de séance : Marie THIOLAS, Benoit ERACLAS

Rapporteur : Michel MALTRAIT

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Il s'appuie sur un travail collaboratif entre les services de la collectivité et ceux du comptable public. Il donne aux élus une vision d'ensemble unifiée des comptes de l'ordonnateur et du comptable.

La maquette du CFU est constituée, en 4 parties :

I. Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence, une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.

II. L'exécution budgétaire.

III. Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.

IV. Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature/fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

Le CFU pour 2024, annexé au présent rapport a été réalisé conformément à la réglementation applicable en termes de présentation comme de méthodologie. Il peut être résumé de la façon suivante (prélèvement et opérations d'ordre comprises et hors restes à réaliser) :

FONCTIONNEMENT	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réa./Prev)
Dépenses	18 161 062,87	16 046 424,49	2 116 638,38	88,36 %
Recettes	18 161 062,87	19 241 715,46	- 1 080 652,59	105,95%

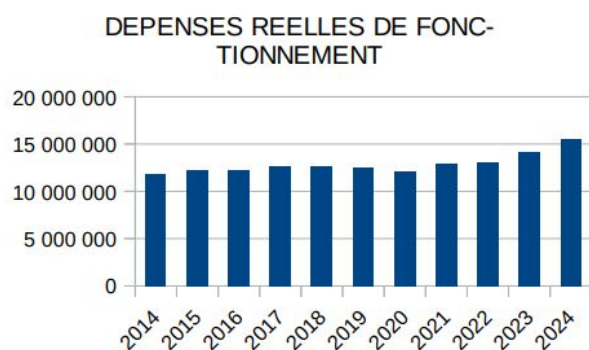
INVESTISSEMENT	Prévisions 2024	Réalisations 2024	Différence(s) (Prev. - Réal.)	Taux en % (Réa./Prev)
Dépenses	14 758 772,36	6 051 191,82	8 707 580,18	41 %
Recettes	14 758 772,36	12 228 375,95	2 530 396,41	82,85 %

En dehors de la lecture et de l'analyse de ce dernier, le présent rapport a vocation à mettre en exergue certaines informations financières essentielles.

1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1-1 LES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 9,84 %

Le taux d'exécution des dépenses réelles de fonctionnement est de 98 %.



ANNEE	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	11 791 960	
2015	12 242 716	3.82
2016	12 310 575	0.55
2017	12 711 870	3.26
2018	12 717 035	0.04
2019	12 550 166	-1.31
2020	12 150 780	-3.18
2021	12 962 279	6.68
2022	13 079 116	0.90
2023	14 147 084	8.17
2024	15 539 710	9.84

Le taux d'évolution de 9,84 % traduit une année encore marquée par l'inflation.

1-1-1 Charges à caractère général + 19,38 %

Concernant les charges à caractère général, le compte financier traduit une exécution de 95,5 % .



Plus de 556k€ ont été nécessaires par rapport à 2024 qui se justifient de la façon suivante :

- Restauration scolaire (c/6042) : +25 k€. Ce surcoût résulte de la passation du nouveau marché qui acte une augmentation tarifaire post inflation sur les denrées alimentaires. Pour rappel, à titre d'exemple, le prix d'un repas pour un élève d'élémentaire a évolué de la manière suivante :

2,566 € de sept 2021 à août 2022

3,032 € de sept 2022 à août 2023

3,155 € depuis septembre 2023 **après négociation et pour 2024 en année pleine.**

- Électricité (c/60612) : +140k€. Ce compte enregistre les surcoûts en année pleine procédant de l'inflation importée avec extinction des boucliers tarifaires. Une analyse fine des factures dans le cadre du plan de sobriété permettra de répartir l'origine de cette augmentation (augmentation tarifaire / volume).

- Combustibles (c/60621) : +19k€. . Une analyse fine des factures dans le cadre du plan de sobriété permettra de répartir l'origine de cette augmentation (augmentation tarifaire / volume).

- Fournitures d'entretien (c/60631) : +8k€. Les services procèdent notamment à l'achat de davantage de produits moins nocifs pour l'application de ses plans de nettoyage ce qui renchérit les coûts.

- Fournitures de petit équipement (c/60632) : +15k€ Cette année a été marquée par le renouvellement des consommables et fournitures de plomberie et d'électricité suite au recrutement de nouveaux agents sur postes vacants.

- Charges locatives et de copropriété (c/614) : +17k€. L'ensemble des charges ont augmenté du fait de l'inflation.

- Bâtiments publics (c/615221) : +114k€ . Des travaux de réparation ont été nécessaires pour réparer les ancrages du gymnase des Roses détériorés par une entreprise (le

sinistre a fait l'objet d'un remboursement par l'assurance). Par ailleurs, des réparations de fuite ont été plus importantes compte tenu des précipitations en 2024.

- Autres bâtiments publics (c/615228) : +7k€ L'augmentation procède de réparations effectuées à la gendarmerie (volets, ...).

- Matériel roulant (c/61551) : +4k€ . Cette augmentation est liée à des actions de maintenance aléatoire.

- Multirisque +77k€. L'augmentation des contrat à compter du 1 janvier 2024 procède du renouvellement du marché.

- Assurance dommage construction (c/6162) : +19k€. Ce contrat se rapporte aux travaux du groupe scolaire Jacques Prevert.

- Études et recherches (c/617) : +27k€. Ce budget est afférent au financement d'un cabinet pour la rédaction de la CTG tel que prescrit par la CAF.

- Transports (c/6245) : +7k€ compte tenu des variations de facturation des prestataires en 2023 au compte 6288.

- Autres (c/6288) : Ce compte en hausse de 54k€ enregistre les dépenses dues à des prestataires de service. Un effet de base explique cette augmentation car l'activité était à un niveau très faible au PAJ en 2023. Par ailleurs, notre marché de benne a été davantage mobilisé pour le tri du terrain des Bruyères. De plus, la location de la caméra vidéo relative aux dépôts sauvages a été rattachée à l'exercice 2024. Enfin, une partie du transport des classes vertes a été réglé sur ce compte (virement de crédit depuis le compte 6245).

- Taxes (c/63512 et 63513) : +32k€ . Cette augmentation procède de la mise à jour des bases effectuée par le trésor public via GMBI.

D'autres comptes sont en baisse par rapport à l'exercice précédent :

- Catalogues et imprimés (c/6236) – 6k€ : Le bilan de mi-mandat qui a été financé sur l'exercice 2023 n'a naturellement pas été reconduit.

- Concours divers (c/6281) : -4k€ du fait de la dissolution du SRDC.

- Frais de gardiennage (c/6282) : -4k€ du fait des aléas de mobilisation de Sécuritas en fonction des manifestations.

Parfois certains crédits n'ont pas été totalement consommés :

- Eau et assainissement (c/60611): la consommation d'eau s'est réduite du fait de la remise en service du puits des Taillis.

- Combustibles (c/60621) : une anticipation d'augmentation a été supérieure à la réalité compte tenu des hypothèses aléatoires du Sigerly.

- Transport (c/6245) : Les sorties en classe découverte ont été budgétées mais une partie a été réalisée au compte 6288.

1-1-2 Les charges de personnel : + 10,7% par rapport à 2023.

Le taux d'exécution de la masse salariale 2024 de la ville est de 98,5%.

CHARGES DE PERSONNEL



ANNEE	CHARGES DE PERSONNEL	EVOLUTION N-1 %
2014	7,231,721	
2015	7,507,166	3.81
2016	7,358,094	-1.99
2017	7,561,933	2.77
2018	7,539,925	-0.29
2019	7,450,293	-1.19
2020	7,515,347	0.87
2021	7,716,371	2.67
2022	8,024,689	4.00
2023	8,346,751	4.01
2024	9,240,370	10.71

L'écart avec l'année 2023 s'explique par :

- Les créations de poste prévues au budget (finances, RH, renfort DEJS)
- Le versement de la prime pouvoir d'achat,
- Le versement du forfait mobilité durable,
- L'augmentation du montant de la participation employeur pour la mutuelle (passage de 8€ à 9€ février 2024),
- Augmentation de 5 points indice au 1er janvier 2024 pour l'ensemble des personnels,
- Le paiement d'heures pour la gestion des élections,
- Le remplacement d'agents en arrêt longue maladie ou en placés à mi temps thérapeutique
- La revalorisation du SMIC en janvier et novembre 2024,
- Des tuilages au service culturel pour anticiper les remplacements

En 2024, 142 k€ n'ont pas été dépensés par rapport aux prévisions.

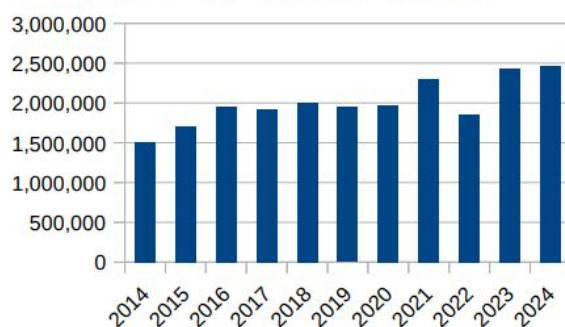
Ce décalage s'explique par :

- des délais de recrutement plus longs (Police municipale : 14 mois de vacance cumulée, Emploi : 4 mois de vacance, Sport :3 mois de vacance, RH :3 mois de vacance),
- des absences non rémunérées avec 7 agents positionnées en « demi traitement »,
- 34 mois cumulés de congés parentaux.

1-1-3 Les charges de gestion courante : + 1,2 %

Ces dépenses ont été exécutées à hauteur de 98,4 %.

CHARGES DE GESTION COURANTE



ANNEE	CHARGES DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	1,514,025	
2015	1,710,760	12.99
2016	1,949,640	13.96
2017	1,924,907	-1.27
2018	2,007,458	4.29
2019	1,946,648	-3.03
2020	1,967,243	1.06
2021	2,297,353	16.78
2022	1,849,929	-19.48
2023	2,437,154	31.74
2024	2,466,493	1.20

Elles comprennent principalement les subventions ainsi que les indemnités et formation des élus.

Le compte 65182 enregistre la garantie de l'UMGEGL pour 30k€ qui est également inscrit en recette au compte 75888.

Le chapitre enregistre également les frais de formation des élus. 4,5 k€ ont été mandatés sur l'exercice 2024 (c/ 65315).

Conformément à la réglementation, un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financés par la commune est annexé au CFU. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du conseil municipal.

ELUS	ORGANISME	COÛT	INTITULE
ERACLAS Benoit	Association nationale des élus locaux d'opposition	650.0	Savoir faire respecter ses droits d élu d'opposition
ERACLAS Benoit	Association nationale des élus locaux d'opposition	350.0	Article 40 et lancement d'alerte : comprendre maîtriser et saisir
ERACLAS Benoit	Association nationale des élus locaux d'opposition	700.0	Elaborer un contre budget : de l'analyse à l'amendement
GAUSSUIN PISKULA Sandra	Association nationale des élus locaux d'opposition	700.0	Perfectionnez votre communication écrite
MORINON Lilian	Association nationale des élus locaux d'opposition	650.0	Savoir faire respecter ses droits d élu d'opposition
MORINON Lilian	Association nationale des élus locaux d'opposition	700.0	Savoir faire et connaissances sur l'aménagement et l'urbanisme

La subvention d'équilibre versée au CCAS a été mandatée à hauteur de 1 437k€ (contre 1 304 en 2023, 902 K€ en 2022 ; 1 388 € en 2021 ; 1 050K€ en 2020, 1 038k€ en 2019, 1 100 k€ en 2018, 1 016k€ en 2017, 1 020k€ en 2016, 945 k€ versés en 2015), ce qui a permis à ce dernier de soutenir une action régulière et volontariste à destination principalement de la petite enfance (offre globale grâce à la complémentarité renforcée du relai petite enfance avec l'Île aux enfants et les Petits Gônes), et des personnes âgées (colis et repas de Noël des aînés, subvention du service d'aide à domicile, semaine bleue), mais aussi une politique d'aide, de secours et de prévention en faveur des personnes les plus démunies et des familles en difficultés fragilisées du fait des crises successives. Observons que le secteur de la petite enfance est porté à Corbas par le CCAS (plus de 81,21 % des dépenses de fonctionnement de l'exercice). Cette évolution est également chaque année dépendante des variations de trésoreries des budgets du CCAS et du SAAD et fait l'objet à l'instar du budget de la ville d'une forte exposition à l'inflation.

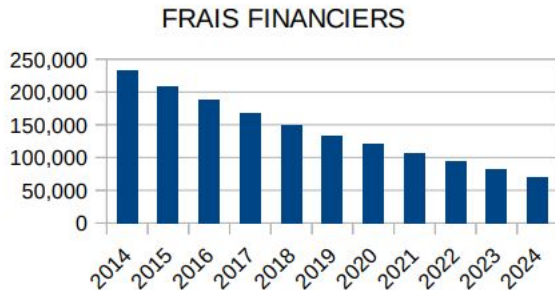
Pour la troisième année consécutive, la subvention versée au CCAS est réduite des subventions que la CAF lui verse désormais directement du fait de l'entrée en vigueur de la CTG. Elle intègre également la compensation des mises à disposition de personnel pour un montant de 161 k€.

Les subventions versées par la ville en 2024 intègrent un soutien financier au dynamisme associatif corbasien à hauteur de 795k€ dans tous les domaines (+14k€ par rapport à 2023). Pour rappel, depuis 2016, ce compte enregistre le financement de la mise à disposition de personnel remboursée par l'association Polaris de Corbas à hauteur de 209k€ pour 2024. Cette opération permet de répondre aux recommandations de la chambre régionale des comptes tout en étant neutre pour les finances communales et pour celles de l'association.

65888 : -23k€ . Cette baisse s'explique par le versement en 2023 de l'indemnité de négociation de contrat relative à l'année 2022 pour Elior.

1-1-4 Frais financiers -14,3 %

Les charges financières sont naturellement en baisse du fait du désendettement continu de la ville. Le taux d'exécution du chapitre est de 98,6 %.

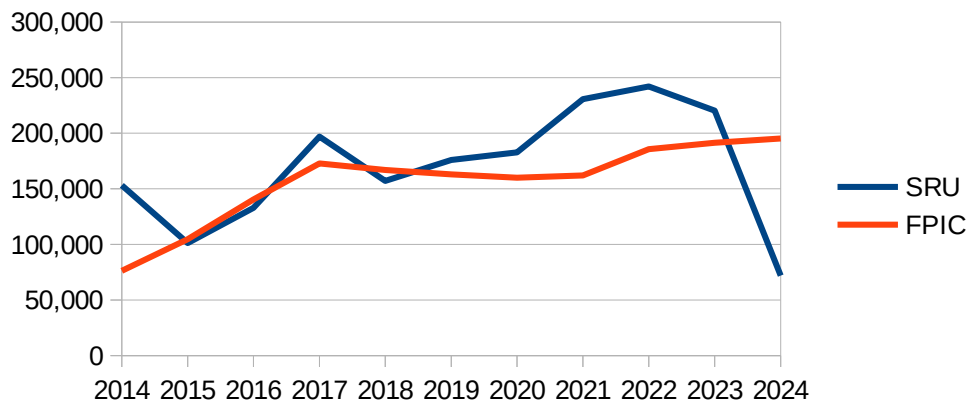


ANNEE	FRAIS FINANCIERS	EVOLUTION N-1 %
2014	233,095	
2015	208,227	-10.67
2016	188,746	-9.36
2017	168,791	-10.57
2018	148,998	-11.73
2019	134,163	-9.96
2020	120,187	-10.42
2021	106,518	-11.37
2022	94,221	-11.54
2023	81,719	-13.27
2024	70,036	-14.30

1-1-5 Pénalité SRU - 67 % et FPIC + 2 %

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SRU	153,062	101,209	132,843	196,983	157,115	175,860	182,773	230,687	242,014	220,297	71,955
FPIC	76,285	104,700	140,467	172,791	166,993	163,032	160,045	162,031	185,643	191,371	195,258

Le taux d'exécution du chapitre s'établit à 81 %. En 2024, le montant des dépenses déductibles minorant la pénalité (subventions aux bailleurs versées en 2023) s'est élevé à 85,3 K€. La ville de Corbas contribue plus fortement à la péréquation horizontale du fait de ses faibles taux d'imposition.



1-1-6 Charges exceptionnelles.

Il s'agit de titres qui ont été annulés en 2024 au compte 673 pour un montant de 1 163 €. Il s'agit de la régularisation de titres de recettes émis en 2023 : remboursements d'avance à la CAF suite aux régularisations effectuées en 2024, remboursements à des usagers (exemples : dysfonctionnements lors des locations de salle ...etc).

1-1-7 Dépenses d'ordre.

Les autres dépenses (d'ordre) « dites » comptables sont neutres budgétairement car elles sont contre-passées d'un montant identique en recettes d'investissement. Parmi les dépenses d'ordre, il convient de citer : les dotations aux amortissements (508 k€).

Ce montant est appelé à varier chaque année du fait de la mise en place de l'amortissement prorata temporis.

Ce chapitre enregistre également les écritures liées aux cessions de véhicule.

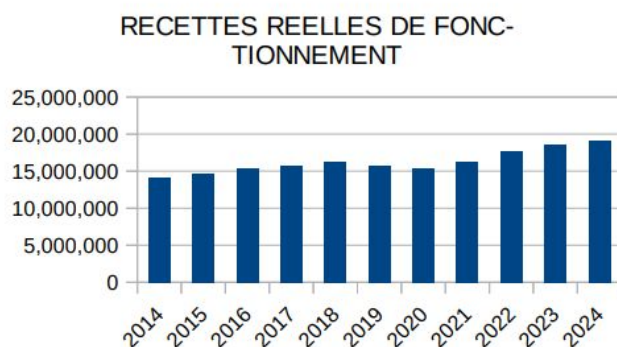
Pour rappel le virement à la section d'investissement prévu au budget primitif ne se « réalise » pas, conformément à la règle comptable. Il se constate lors du calcul du résultat.

1-2 LES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT : + 2,49 %

Le taux de réalisation des recettes réelles est de 106 %.

Le montant mandaté est en hausse par rapport à l'année précédente de 2,49 %. Il est supérieur aux prévisions. Les dynamiques des recettes est tenue par l'application du taux d'inflation aux bases fiscales et de compensation ainsi qu'aux tarifs municipaux.

Cela permet de contenir le très fort recul des droits de mutation auquel la ville n'a pas échappé en 2024.



ANNEE	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	14,206,682	
2015	14,704,167	3.50
2016	15,372,234	4.54
2017	15,741,512	2.40
2018	16,269,726	3.36
2019	15,791,526	-2.94
2020	15,385,919	-2.57
2021	16,295,814	5.91
2022	17,711,725	8.69
2023	18,626,502	5.16
2024	19,090,793	2.49

1-2-1 Atténuations de charges. -15 %

Ce chapitre enregistre les remboursements effectués par l'assureur de la ville qui sont liés à la maladie, aux congés maternité, et accueil de l'enfant. Figurent également sur ce compte, les remboursements du centre de gestion afférents aux décharges syndicales et les remboursements par les agents liés aux trop perçus sur salaires.

La baisse de 25k€ s'explique par la diminution des remboursements de l'assurance dû au statut des agents et à la durée des arrêts.

1-2-2 Produits des services et du domaine : + 11 %

Les produits des services et du domaine ont été titrés à hauteur de 1 437k€.



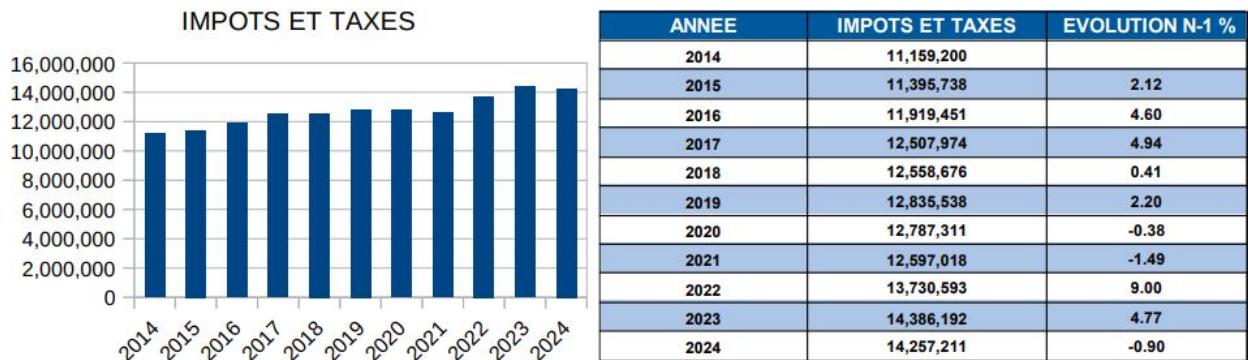
ANNEE	PRODUITS DES SERVICES	EVOLUTION N-1 %
2014	863,457	
2015	972,520	12.63
2016	1,148,499	18.10
2017	1,198,962	4.39
2018	1,199,560	0.05
2019	1,216,097	1.38
2020	962,642	-20.84
2021	1,107,744	15.07
2022	1,205,461	8.82
2023	1,294,582	7.39
2024	1,437,563	11.04

Les articles 70841 et 48 correspondent à des remboursements de mises à disposition de personnel du Polaris (209k€) en hausse du fait du GVT et au CCAS (161k€) en baisse du fait d'absences d'agents (mutations ou vacances de poste en RH).

Les redevances payées par les usagers sont en augmentations (services culturels et périscolaires). Cette hausse s'explique essentiellement par l'augmentation des tarifs décidée au regard de l'IPCH arrêté par l'INSEE (+4,9 % en 2024, +5,2 % en 2023). L'effectivité des tarifs révisés est différée chaque année au mois de septembre.

70631 : -4k€ à l'EMS. Les stages qui ont été organisés l'ont été sans repas soit à un tarif moindre.

1-2-3 Impôts et taxes. - 0,9 %



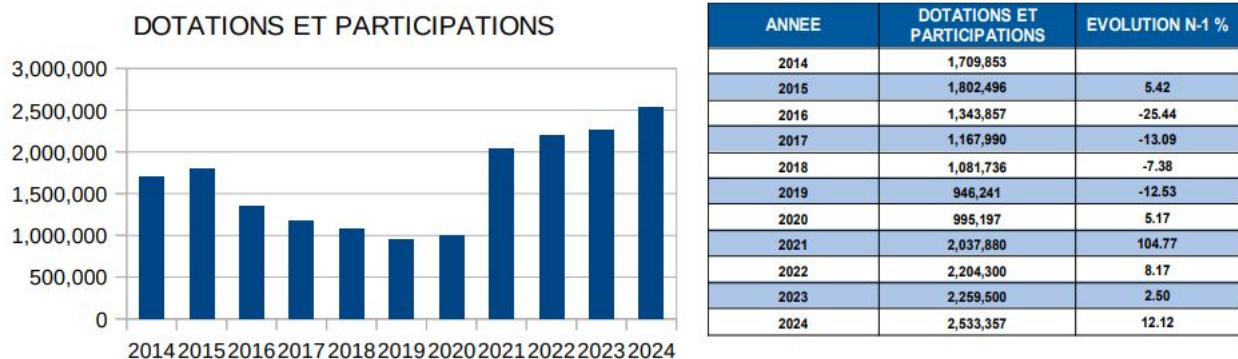
Ce chapitre enregistre une baisse de 129k€.

En effet, la conjoncture économique et financière frappe les cessions immobilières dont les recettes reculent de 447k€ au compte 73123. En effet, une part des frais de notaires (droits de mutation à titre onéreux) est reversée à la ville.

Cette baisse importante est corrigée par l'application du taux d'inflation aux bases d'imposition ce qui permet d'enregistrer une hausse de recette de 322k€ sur le compte 73111.

Le Conseil Métropolitain a par ailleurs modifié les critères d'attribution de la DSC dans un objectif de solidarité entre les territoires. Celle-ci a baissé de 26k€.

1-2-4 Dotations et participations. + 12 %



Une des principales recettes du chapitre est portée par l'État. La réforme de gel de 50 % des bases industrielles de taxe foncières conduit en effet l'État à compenser les villes. Ainsi le montant s'établit à 1 632 k€ pour 2024. Ce montant bénéficie d'un relèvement de 63 k€ du fait de l'application du taux d'inflation aux bases.

Le deuxième montant le plus important est porté par la CAF qui constitue depuis plusieurs années maintenant un de nos principaux partenaires financiers dans le soutien actif des politiques éducatives.

Ainsi pour 2024, est enregistrée une recette de 723k€ (505 658€ pour 2023, 508 358 € en 2022 ; 803 772,30 € en 2021, 699 835€ en 2020, 634 684,05 € en 2019). 218k€ supplémentaires correspondent à des recettes perçues au réel de l'activité qui ne peut pas faire l'objet d'une prévision plus précise au regard du cadre de subventionnement établi par la CAF.

Pour la troisième année consécutive, les recettes liées aux activités du CCAS lui sont directement versées.

Le compte 74751 enregistre les subventions versées par le Grand Lyon attribuées au fonctionnement de l'école de musique pour 90,8k€, celui de l'école d'arts plastiques pour 12,5k€ ainsi que celle liée à l'utilisation du gymnase Falcot par le collège pour un montant de 36,8k€ ; en hausse globale de 24k€ du fait notamment de la hausse du tarif horaire de la Métropole pour la mise à disposition du gymnase (de 14,60€/heure à 26,60€/heure).

Le compte 74758 n'a pas été abondé (- 16k€) car aucun reversement de certificats d'économie d'énergie n'a été réalisé par le Sigerly en 2024.

Aucune dotation forfaitaire n'est versée à la ville par l'État. Pour rappel, la contribution au redressement des finances publiques a généré une perte directe de 284 k€ pour la ville en 2017. La dotation forfaitaire n'a cessé de diminuer, passant de 1 008 k€ pour 2013 à 16 655€ pour 2018 pour finir à 0 depuis 2019.

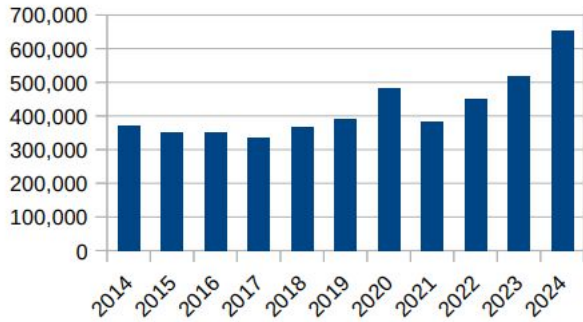
Corbas ne perçoit par ailleurs aucune recette au titre de la péréquation (DSU, DSR).

Les autres versements de l'État restent résiduels (opérations de recensement pour 1 894€ alors que l'opération a coûté 2 590,67 € à la ville).

La possibilité de percevoir le FCTVA liées aux opérations de maintenance a permis à la ville de percevoir un montant de 29 k€ (c./ 744).

1-2-5 Autres produits de gestion courante. + 26,14 %

PRODUITS DE GESTION COURANTE



ANNEE	PRODUITS DE GESTION COURANTE	EVOLUTION N-1 %
2014	372,908	
2015	350,606	-5.98
2016	353,078	0.71
2017	337,754	-4.34
2018	367,343	8.76
2019	391,493	6.57
2020	483,373	23.47
2021	383,259	-20.71
2022	452,660	18.11
2023	517,762	14.38
2024	653,127	26.14

Le compte 752 enregistre également le bail de la gendarmerie pour 299 916,32 € et les recettes liées à l'occupation des salles municipales pour (24 k€) ainsi que les loyers pour 34k€.

Le compte 755 enregistre les pénalités perçues pour non conformité aux marchés : 31 k€ relatifs principalement au marché de repas en liaison froide.

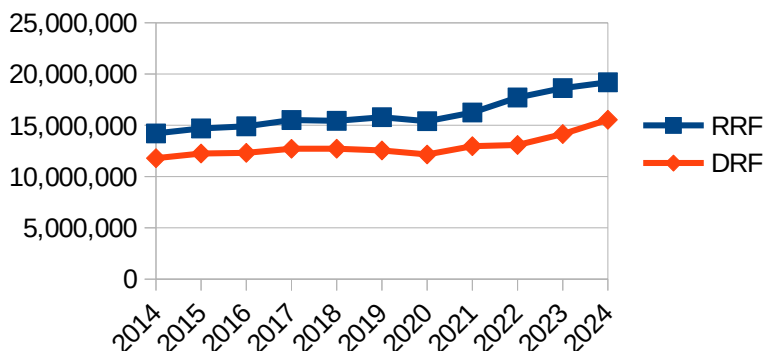
Le compte 75888 enregistre les recettes exceptionnelles dont 152k€ correspondent aux indemnisations dues par les redevables du vol de camions et 30k€ aux créances dû par l'UMGEGEGL . Il est toutefois probable que ces sommes ne puissent pas être recouvrées. 53K€ procèdent d'indemnisations d'assurance.

1-3 AUTOFINANCEMENT ET SOLDES DE GESTION :

L'exécution de toutes les dépenses et recettes de fonctionnement (réelles et d'ordre), permet à la ville de dégager un autofinancement annuel important pour la section d'investissement du budget 2025 de 3 195 k€ soit 917k€ de moins qu'en 2023.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
RRF	14,206,182	14,692,667	14,895,835	15,511,938	15,439,822	15,791,526	15,400,474	16,246,717	17,711,725	18,626,502	19,196,793
<i>Evolution %</i>		3.42	1.38	4.14	-0.46	2.28	-2.48	5.49	9.02	5.16	3.06
DRF	11,791,960	12,242,716	12,310,575	12,711,825	12,717,035	12,550,166	12,150,780	12,962,279	13,079,116	14,146,484	15,539,710
<i>Evolution %</i>		3.82	.55	3.26	.04	-1.31	-3.18	6.68	.90	8.16	9.85

EFFET DE CISEAUX



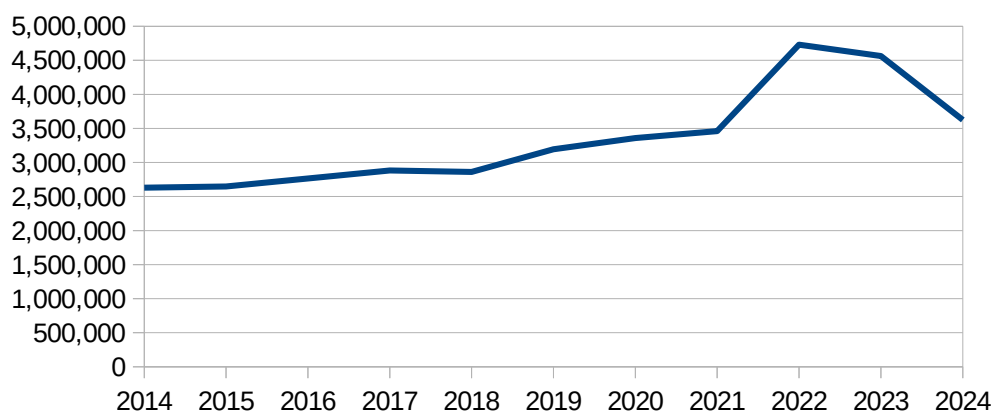


Un effet de ciseau est toutefois à constater pour 2023 mais sur un niveau d'épargne qui demeure élevé.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
EPARGNE DE GESTION	2,628,218	2,646,413	2,764,136	2,881,767	2,860,352	3,193,930	3,358,149	3,460,465	4,728,675	4,562,641	3,625,862
EPARGNE BRUTE	2,414,222	2,446,951	2,585,260	2,800,111	2,722,789	3,223,267	3,237,900	3,353,322	4,632,609	4,478,818	3,555,915
EPARGNE NETTE	1,687,319	1,894,373	2,019,682	2,220,924	2,129,354	2,757,535	2,805,852	2,998,206	4,282,771	4,124,655	3,234,734

Epargne de gestion (les cessions sont retraitées)

EVOLUTION DE L'EPARGNE DE GESTION



La fin du mandat conduit de manière systémique à une consommation des excédents. En effet les financements s'effectuent de manière linéaire annuellement, les investissements sont payés au rythme de l'exécution des chantiers.

2- SECTION D'INVESTISSEMENT :

2-1 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement ne comportent pas de particularité significative en 2024 dans leur composition. Elles sont constituées par :

- ◆ le montant du FCTVA (199K€) correspondant aux investissements réalisés en 2023 au titre de l'application du Plan de Relance¹,
- ◆ la TLE POUR 105K€ qui comprends deux exercices (2023 et 2024)
- ◆ les subventions reçues ont été titrées à hauteur de 73 K€ en 2024 (vidéo protection, instruments de musique et aire de fitness). Le reste (1 469k€) est inscrit en « reste à réaliser » et fait l'objet d'un report comptable.²
- ◆ l'affectation des excédents de fonctionnement capitalisés des exercices antérieurs constatés en 2023 (3 907 k€),
- ◆ la « contrepartie » comptable des montants des dotations aux amortissements et aux provisions (506 k€) et des régularisations d'inventaire (355k€)
- ◆ les excédents d'investissement constatés en 2023 pour 7 080 k€

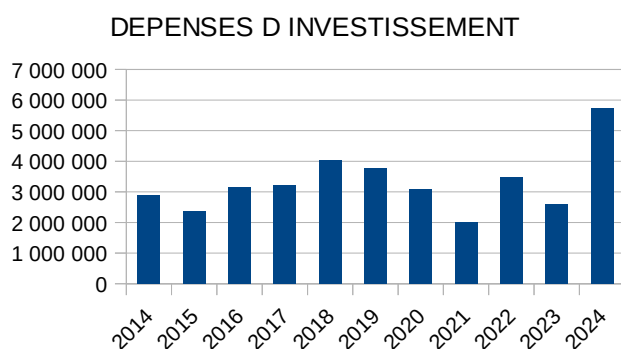
La clôture comptable du budget de la maison médicale a été réalisé au-delà du délai de clôture ce qui implique le report du remboursement de l'avance prévue en 2024.

2-2 Les dépenses d'investissement : +120 %

Les dépenses réelles d'investissement 2024 s'élèvent à 5 720 K€.

Cette somme comprend :

- le remboursement du capital des emprunts conclus antérieurement (pour 321 K€),
- les dépenses d'équipement qui ont été autofinancées sur l'exercice 2024, pour un montant total de 5 399 k€.



ANNEE	DEPENSES D INVESTISSEMENT	EVOLUTION N-1 %
2014	2 901 798	
2015	2 382 922	-17.88
2016	3 144 412	31.96
2017	3 217 109	2.31
2018	4,030,584	25.29
2019	3 782 799	-6.15
2020	3,087,791	-18.37
2021	1 999 765	-35.24
2022	3,489,864	74.51
2023	2 598 527	-25.54
2024	5,720,841	120.16

2-1-1 Les projets pluriannuels.

Le caractère pluriannuel de certains projets explique ces écarts. Un rattrapage s'effectue logiquement en fin de mandat pour la livraison des chantiers. Un montant d'excédents demeure ³, il doit être préservé car il correspond au financement de projets dont l'exécution s'étale sur plusieurs années.

Parmi les chantiers les plus importants, il faut mentionner l'avancement des projets suivants en 2024 :

- Rénovation énergétiques (école Marie Curie, Villa 33 et Polaris): 1 133k€
- Agrandissement et création d'un restaurant scolaire à l'école Jacques Prévert : 511k€
- Création d'une salle d'entraînement aux Taillis : 141k€

¹Cf. délibération n° 029/2009 du conseil municipal du 30/03/2009. Le montant sera calculé sur la base des dépenses d'investissement éligibles mandatées en N-1.

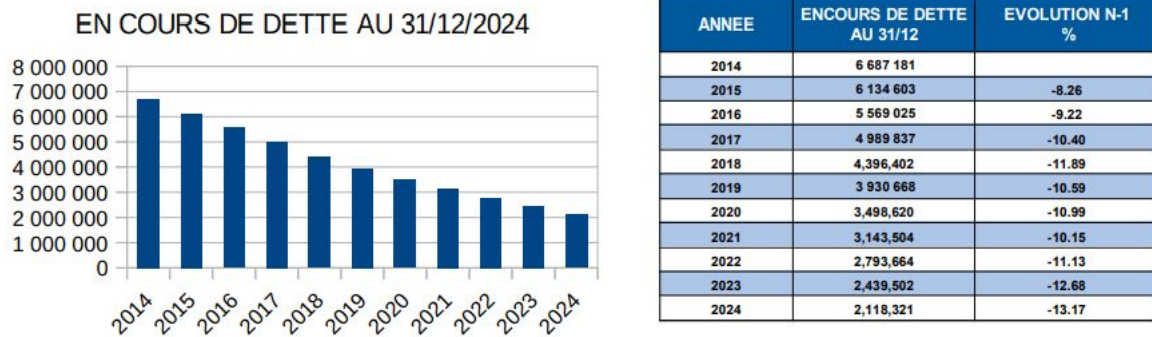
²Confère la délibération sur l'affectation du résultat pour le détail.

³Pour un montant de 1 672k€ conformément à la délibération relative à l'affectation du résultat.

- Requalification de la place Charles de Gaulle : 603k€
- Démarrage du projet de création de jardins familiaux : 3k€

2-1-2 Remboursement du capital des emprunts.

Le capital restant dû aux différents prêteurs au 31/12/2024 était de 2 118 321,74€ soit 192 € par Corbasiens sur la base de 11 011 habitants (population 2024 notifiée par l'INSEE). Le niveau de l'endettement de la ville a baissé en 2024 car la ville n'a effectué aucun nouvel emprunt et a procédé au remboursement des emprunts conclus antérieurement.



L'amortissement, c'est-à-dire le remboursement du capital en 2024, a été de 321K€. Il faut rappeler que la ville ne compte aucun emprunt dit « toxique » ni à « risques ».

2-1-3 Les autres dépenses d'investissement.

Sans pouvoir énumérer tous les travaux effectués ou finalisés en 2024 au titre de la section d'investissement, il est proposé ici d'exposer quelques dépenses :

- Patrimoine et foncier :
 - Mises aux normes et rénovations des bâtiments : 94k€
 - subvention logement social : 94k€
 - Enrobé chemin du port : 33k€
 - Relevé architecte bâtiments : 36k€
 - Travaux cimetière : 178k€
- Transition énergétique :
 - Ventilateurs et film anti UV écoles : 32k€
 - Vélos électriques et véhicules propres : 87k€
 - Garages à vélos : 32k€
- Sécurité :
 - Vidéoprotection : 577k€
 - Travaux gendarmerie : 40k€
 - Système anti-agression CCAS : 2,7k€
- Petite enfance, scolaire, enfance, jeunesse :
 - Travaux crèches dont jardin et cuisine de l'île au enfants : 193k€

- Renovations et matériel écoles : 128k€

- Cadre de vie et espaces verts :
 - Plantation d'arbres : 60k€
 - Aménagements abords maison médicale : 4,9k€
 - Chemin des bruyères: 121k€
 - Mobilier urbain parc de loisirs : 6k€
 - Réfection place du Costel : 48k€
 - Villerme : 31k€
 - Murette champ blanc : 36k€

- Communication, fêtes et cérémonies:
 - Illuminations et matériel : 64k€
 - Panneau lumineux : 49k€

- Culture :
 - matériel et travaux : 224k€

- Sport :
 - Renovations bâtiments et matériel : 101k€
 - Renovation chauffage et ancrage de gym aux Roses : 56k€
 - Espace fitness : 36k€
 - Clôture et éclairage terrain de foot : 107k€

Les excédents résultant de la non réalisation de réserves foncières et de la pluri-annualité d'exécution des projets alimentent l'excédent d'investissement qui sera affecté en 2025 au financement du solde des projets pour 6 177 K€.

Par ailleurs, une somme de 3 741k€ correspondant aux prestations commandées mais non soldés comptablement sera reportée au budget 2025 en « reste à réaliser ».

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire quitte la salle afin qu'il soit procédé au vote du compte financier unique.

Vu l'avis favorable de la commission municipale permanente du 17 mars 2025,

En conséquence, après en avoir délibéré, le conseil municipal VOTE favorablement les comptes qui lui sont présentés et qui dégagent un excédent global de clôture qui a été repris au budget primitif 2025 dans le cadre de l'affectation du résultat.

Adopté à l'unanimité

Les jour, mois, et an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Envoyé en préfecture le 09/04/2025

Reçu en préfecture le 09/04/2025

Publié le



ID : 069-216902734-20250327-VILLE_2025DL015-DE